Image not found or type unknown

Date de paiement non respectée

Par **mimi**, le **27/12/2013** à **19:15**

Bonjour,

Je travaille dans une société d'ambulance, sur mes bulletins de paie, il est indiqué que mon salaire doit etre viré le 1er de chaque mois, alors que celui-ci n'arrive pas avant le 20,21,22,ce mois ci il n'est arrivé que le 24, j'ai donc eu 2 rejets de la banque, et cela dure depuis des mois, quels sont mes recours ? Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **27/12/2013** à **21:49**

Bonjour,
Vous pourriez déjà demander à l'employeur par lettre recommandée avec AR de respecter ses obligations dans la régularité de la date du versement du salaire et de vous rembourser les frais bancaires que vous subissez sur justificatifs...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés